

ÉCOLE  
CHRISTINE-LESPÉRANCE

# CAHIER DES PARENTS

**2017-2018**

**ADRESSE WEB :**

[c.lesperance@dsfm.mb.ca](mailto:c.lesperance@dsfm.mb.ca)



**425, RUE JOHN FORSYTH  
Winnipeg, MB  
R2N 4J3**

**TÉLÉPHONE  
204-255-2081**

**TÉLÉCOPIEUR  
204-257-2545**

Division scolaire franco-manitobaine No 49  
Apprendre et grandir ensemble

# MISSION

L'École Christine-Lespérance, membre de l'ensemble de la DSFM, est le cœur de la francophonie pour les élèves de M à 8 au Sud de St-Vital.

Nous sommes une école où apprendre à apprendre, apprendre à vivre ensemble et apprendre à cheminer se font avec fierté en français.

Nous sommes une école qui valorise l'histoire d'hier, qui vit celle d'aujourd'hui et qui construit celle de demain en partenariat avec une **communauté engagée et diversifiée.**

# VISION

Les élèves de l'École Christine-Lespérance continuent de prendre leur place sur la ligne de temps de notre histoire **et s'engagent fièrement et pleinement dans leur réussite scolaire.**



MISSION.....	- 1 -
VISION .....	- 1 -
<b>I ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉRANCE .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>LE FRANÇAIS PARLÉ À L'ÉCOLE, L'ENGAGEMENT ET LA POLITIQUE LINGUISTIQUE .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>HISTORIQUE DE L'ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉRANCE .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>COULEURS DE L'ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉRANCE.....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>LOGO.....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>MASCOTTE - Cornélius .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>L'HORAIRE .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>II PROGRAMMATION SCOLAIRE.....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>PROGRAMMES .....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>Le centre de ressources .....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>Programme de musique.....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>Services aux élèves.....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>Éducation physique .....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>Catéchèse 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>Programme de leadership .....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>ACTIVITÉS À L'ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉRANCE.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>Activités pédagogiques.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>Activités culturelles.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>Activités récréatives.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>Autres activités.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>III COMMUNICATION AVEC LES PARENTS .....</b>	<b>- 9 -</b>
<b>SYNERVOICE .....</b>	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>MOT DE LA DIRECTION.....</b>	<b>- 9 -</b>
<b>BULLETINS ET RENCONTRES PARENTS, ENSEIGNANT.E ET ÉLÈVE – M à 8<sup>e</sup> .....</b>	<b>- 9 -</b>
<b>CONTACT DIRECT .....</b>	<b>- 9 -</b>
<b>IV FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE/POLITIQUES.....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>Manuels .....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>Casiers.....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>Respect de la propriété .....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>Présence à l'école.....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>Sorties à l'extérieur de la cour de l'école.....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>Téléphone au bureau .....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>Les cartes d'invitation aux fêtes et les cartes de Saint-Valentin.....</b>	<b>- 11 -</b>
<b>Appareils personnels.....</b>	<b>- 11 -</b>
<b>Planches à roulettes, patins à roues alignées, les trottinettes et les bicyclettes .....</b>	<b>- 11 -</b>
<b>Habillement.....</b>	<b>- 11 -</b>
<b>Transport scolaire.....</b>	<b>- 11 -</b>
<b>Procédures et conséquences .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>La sécurité .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>De la réflexion à l'action.....</b>	<b>- 13 -</b>
<b>Code de conduite.....</b>	<b>- 14 -</b>
<b>Requête de placement .....</b>	<b>- 14 -</b>
<b>Les allergies .....</b>	<b>- 14 -</b>
<b>Soins de santé .....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>Administration de médicaments aux élèves.....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>Température froide.....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>Urgences.....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>Dîner à l'école .....</b>	<b>- 16 -</b>

<b>Interdiction de fumer</b> .....	<b>- 16 -</b>
<b>Accident</b> .....	<b>- 16 -</b>
<b>Assurance accident pour élèves</b> .....	<b>- 17 -</b>
<b>Objets non identifiés</b> .....	<b>- 17 -</b>
<b>Changements aux données sur l'élève</b> .....	<b>- 17 -</b>
<b>Collecte de fonds</b> .....	<b>- 17 -</b>
<b>Parents bénévoles - procédures</b> .....	<b>- 17 -</b>
<b>Comité scolaire</b> .....	<b>- 18 -</b>
<b>Récréations</b> .....	<b>- 18 -</b>
<b>Service de Lunch Lady</b> .....	<b>- 18 -</b>
<b>Exercices d'urgence</b> .....	<b>- 18 -</b>
<b>Stationnement et carte aérienne</b> .....	<b>- 19 -</b>

# I ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉRANCE

Assurer l'épanouissement de chaque apprenant dans une perspective d'inclusion et de respect au profit de la communauté franco-manitobaine d'aujourd'hui et de demain.

La devise de la DSFM est « **Apprendre et grandir ensemble** ».

## **LE FRANÇAIS PARLÉ À L'ÉCOLE, L'ENGAGEMENT ET LA POLITIQUE LINGUISTIQUE**

La raison d'être de l'École Christine-Lespérance (école franco-manitobaine) exige que le français soit utilisé comme langue de communication en tout temps. Si votre famille a décidé de fréquenter cette école, c'est que vous avez choisi la langue française comme langue première. L'école s'efforce de présenter des activités intéressantes (sorties, présentations, etc.) qui permettent d'améliorer les habiletés langagières et de vivre pleinement en français. Nous demandons l'appui des parents pour nous assurer l'effort soutenu de leur enfant de respecter notre mission. C'est pourquoi nous demandons la signature du parent ainsi que l'élève sur la fiche d'engagement qui se trouve à la page 1 de l'agenda scolaire.

## **HISTORIQUE DE L'ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉRANCE**

**Donner un nom à notre nouvelle école.** Un comité de sélection a été établi pour donner un nom à notre nouvelle école. Le comité de sélection était formé d'un membre du comité scolaire (qui présidait les réunions), un membre du comité de construction, un membre du comité régional de Saint-Vital, deux membres du personnel (choisis par le personnel), un membre de la direction et un représentant des élèves. Le concours était ouvert à la communauté entière, afin de l'inviter à soumettre des noms pour la nouvelle école. Après la date de tombée, les membres du comité se réunirent pour soumettre trois choix au comité scolaire. Le nom retenu est celui de Christine-Lespérance, religieuse de la congrégation des Sœurs Grises qui fut la première à enseigner en français à Saint-Vital. Le 23 avril 2000, ce fut le dévoilement du nom. Il connut un grand succès, regroupant dans le gymnase de l'École Lavallée les futurs élèves, le personnel, les parents et plusieurs invités spéciaux. Par la même occasion, nous avons dévoilé le nom du secrétariat : *Germaine-Gosselin*, en honneur d'une secrétaire dévouée et celui du centre de ressources : *Normand-Boisvert*, directeur de longue date et dévoué à la cause de l'école française à Saint-Vital. Le tout fut couronné par un goûter mettant en valeur l'importance de la contribution de notre communauté.

Aussi, afin d'honorer Claude Vigier, enseignant de la DSFM depuis 1994 ainsi qu'enseignant d'éducation physique de notre école jusqu'en janvier 2014, nous avons nommé le gymnase – *Gymnase Claude-Vigier*.

**Se donner une identité.** Nous avons un nom, il fallait maintenant se donner une identité. Nous avons lancé deux concours à tous nos élèves et au personnel de l'école. Le premier était de concevoir un logo. Le deuxième, un emblème et un sobriquet. Plusieurs élèves et membres du personnel ont soumis des esquisses. Nous sommes fiers de vous annoncer que dorénavant nous serons connus sous le fier nom des Béliers et nous porterons le blanc, le jaune et le noir. Pendant l'année scolaire 2014-2015, nous avons changé le logo qui demeure toujours un fier Béliers.



Avec la permission de notre ancienne élève, Caroline Mousseau, et avec l'appui des membres du comité scolaire, nous observons, avec fierté, un nouveau logo.

## COULEURS DE L'ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉANCE

Les couleurs sont le blanc, le jaune et le noir

## LOGO

## MASCOTTE - Cornélius

La mascotte de l'École Christine-Lespérance est le Bélier.



## L'HORAIRE

8 h 25 - 8 h 30	arrivée des élèves - surveillance dehors	
8 h 30	les élèves entrent dans l'école et se rendent en classe	
8 h 40	ouverture - hymne national, annonces et début des classes	
10 h 10 - 10 h 25	récréation	1 <sup>re</sup> à 4 <sup>e</sup>
10 h 25 - 10 h 40	récréation	5 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup>
10 h 40 - 10 h 55	récréation	Maternelle
11 h 55 - 12 h 25	récréation du midi dîner	1 <sup>re</sup> , 3 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> M, 2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup>
12 h 25 - 12 h 55	récréation du midi dîner	M, 2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> 1 <sup>re</sup> , 3 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup>
12 h 55	reprise des classes	M à 8 <sup>e</sup>
13 h 55 - 14 h 10	récréation	1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup>
14 h 55 - 15 h 10	récréation	M
15 h 10	fin de la journée pour tous les élèves.	

**Les heures du bureau sont de 7 h 45 à 16 h 30.**

# II PROGRAMMATION SCOLAIRE

L'École Christine-Lespérance offre une programmation en français de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année. Tout enseignement se fait en français sauf pour le cours d'anglais qui débute en 4<sup>e</sup> année ainsi que le cours d'espagnol en 8<sup>e</sup> année. La maternelle est à plein temps. Son année commence avec une entrée échelonnée pour faciliter la transition des élèves au milieu scolaire.

## PROGRAMMES

### Le centre de ressources

Le centre de ressources est un lieu d'échange et d'emprunt de livres. Nous encourageons les élèves à sortir des livres, des revues, des disques compacts, etc. Cependant, lorsqu'un élève emprunte un livre, il en devient responsable. Il doit donc le conserver en bonne condition et le retourner à temps. Pour éviter la perte d'un trop grand nombre de livres, voici la politique en vigueur :

1. dès qu'un élève a un article en retard, il perd le privilège d'emprunter d'autre matériel jusqu'à ce que le retard soit réglé;
2. une note est envoyée à la maison indiquant l'article en retard et le coût de remplacement;
3. si après 30 jours, l'article n'a pas été retourné à la bibliothèque, il sera considéré perdu et une facture sera envoyée aux parents. (Si l'article revient après qu'il ait été payé, on remet l'argent).

### Programme de musique

En maternelle jusqu'à la 5<sup>e</sup> année, chaque élève suivra le cours de musique générale. La flûte à bec est enseignée à partir de la 3<sup>e</sup> année. Le programme d'harmonie pour débutants est en 6<sup>e</sup> année.

**Options** - En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, votre enfant aura le choix entre harmonie, arts visuels et espagnol. L'élève suivra également le cours d'arts ménagers (programmes de nutrition).

### Services aux élèves

L'équipe SAÉ est là pour aider les élèves durant l'année scolaire. Cette équipe est composée de deux orthopédagogues, une conseillère et une enseignante en francisation. Donc, si votre enfant a de la difficulté à comprendre, à apprendre, à se concentrer, et/ou à bien développer ses habiletés sociales ou toute autre difficulté qui l'empêche de bien apprendre, il peut voir un membre de l'équipe SAÉ. Ensemble, avec l'enseignant et vous, les parents, nous pourrons mieux appuyer votre enfant.

### Éducation physique

Le programme d'éducation physique vise à transmettre chez l'élève les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettront à ce dernier d'adopter un mode de vie saine et physiquement active. Pour des raisons hygiéniques, nous exigeons que les élèves portent un costume convenable pour le gymnase et un habillement différent pour la classe à **partir de la 3<sup>e</sup> année**. Nous demandons que votre enfant porte une paire d'espadrilles à l'intérieur de l'école (au

gymnase et en salle de classe) et une autre paire à l'extérieur de l'école. Donc, nous exigeons les articles suivants : un short sportif ou un pantalon sportif, un T-shirt, un sac en tissu et une paire d'espadrilles (propre pour l'intérieur). Nous encourageons l'utilisation de déodorant non parfumé en raison des allergies. Veuillez bien étiqueter chaque article avec le nom de votre enfant.

### **Catéchèse**

Comme parent, vous pouvez choisir entre l'enseignement religieux et un temps d'éducation physique (que nous appelons mouvement) pour votre enfant. Les cours seront offerts une fois par semaine (30 minutes). Les détails des informations vous seront remis par l'enseignant de votre enfant au début de l'année scolaire.

### **Programme de leadership**

Nous encourageons la participation de chaque élève de la 4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> au programme de leadership. Les élèves peuvent participer à plusieurs tâches telles que : accompagnateurs pour les élèves de la maternelle aux autobus scolaires, ambassadeurs, animateurs à la radio scolaire, équipe verte, marqueurs, moniteurs de dîner, patrouilleurs, et vendeurs de lait. Nous reconnaissons l'importance d'une implication positive de la part de nos élèves à l'intermédiaire afin de former des citoyens responsables. Au début de l'année scolaire, chaque élève recevra une feuille d'engagement expliquant les diverses tâches désignées selon son niveau.

## **ACTIVITÉS À L'ÉCOLE CHRISTINE-LESPÉRANCE**

### **Activités pédagogiques**

Les activités pédagogiques appuient la programmation scolaire. Elles peuvent être une invitation à un ou une spécialiste de l'extérieur qui vient parler aux élèves sur un sujet en particulier ou une visite faite à l'extérieur de l'école. (ex. : visite au Centre Fort Whyte ou à un musée.)

### **Activités culturelles**

L'un des objectifs de la DSFM et de l'École Christine-Lespérance est de transmettre la culture franco-manitobaine. Nous croyons en l'importance d'avoir des activités variées. Au cours de l'année, les élèves ont l'occasion de participer à plusieurs activités culturelles en français. Parfois, nous demandons aux élèves de défrayer une partie des coûts et la différence est payée par l'école. Il est également dans la tradition de l'École Christine-Lespérance de préparer des spectacles ou des concerts pour la communauté au cours de l'année.

### **Activités récréatives**

Ces activités ne sont pas directement reliées à la programmation. Certaines activités telles que le camp en plein air, visite à la ferme, etc. sont d'ordre pédagogique, mais touchent quand même un



aspect récréatif. On tente d'y apporter de la variété de sorte que l'élève qui passe de la maternelle à la 8<sup>e</sup> à l'École Christine-Lespérance ait la chance de goûter à plusieurs genres d'expériences.

### **Activités sportives**

En plus des classes d'éducation physique, l'école a un programme de sports pour les élèves.

- 1) **Les intramurales** : au courant de l'année, le programme intramural aura lieu à l'heure du dîner. Les sports et les jeux joués varient selon la saison et le niveau.
- 2) **Activités spéciales** : les élèves ont l'occasion de participer à de nombreuses activités hors de l'école. Chaque année, nous faisons des activités telles que le patinage, le lancement du Marathon du Manitoba, Sautons en cœur, la course Terry Fox et les Jeux Juniors.
- 3) **Sports divisionnaires** : au courant de l'année, les élèves de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année pourront participer aux sports suivants : le volley-ball, le basket-ball, le badminton et l'athlétisme. Chaque équipe participe habituellement à un tournoi par saison.

### **Autres activités**

- 1) **Festival du Voyageur** : Nous croyons important qu'une école franco-manitobaine célèbre activement le Festival du Voyageur en février. Cette grande fête culturelle est bien intégrée à notre programmation scolaire;
- 2) **Semaine de la francophonie** : Cette semaine est une semaine bien spéciale. Nous la soulignons d'une façon particulière à l'École Christine-Lespérance en organisant activités, concours, levée du drapeau franco-manitobain, etc....;
- 3) **Promotion de la lecture** : Tout au long de l'année, nous organisons des activités pour promouvoir la lecture (ateliers, auteurs, invités, concours, vente de livres);
- 4) **Rassemblements** : Des rassemblements à l'échelle de l'école sont organisés au courant de l'année dans le gymnase afin de rehausser le sens d'appartenance.
- 5) **Divers** : Nos élèves participent également à une gamme d'autres activités telles que : la Dictée P.G.L., des concours de mathématiques et le cours de gardiens/gardiennes.

Des renseignements sur ces activités vous seront transmis par l'entremise du mot de la direction hebdomadaire. Nous essayons d'avoir un équilibre dans la fréquence de ces activités et encourageons toujours la participation de nos parents. Pour ce qui est des activités culturelles et récréatives en particulier, nous demandons une contribution monétaire des élèves pour aider à défrayer une partie des coûts.

## III COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

### **SCHOOL MESSENGER**

La façon principale de l'école pour communiquer avec les parents est un système téléphonique. Les parents recevront un message enregistré par l'école, communiquant de diverses informations pertinentes aux parents.

### **MOT DE LA DIRECTION**

Tous les vendredis, la direction vous enverra le « Mot de la direction hebdomadaire » via votre courriel.

### **BULLETINS ET RENCONTRES PARENTS, ENSEIGNANT.E ET ÉLÈVE – M à 8<sup>e</sup>**

Il y a 3 rencontres au courant de l'année : les conférences d'ouverture en septembre ainsi que 2 rencontres avec bulletin. La première rencontre pour les bulletins est obligatoire. La deuxième est facultative et par invitation seulement. Nous avons cette année un système «School Appointments» pour faire les rendez-vous avec les enseignants. Ce système est électronique et les détails vous seront communiqués avant la séance des rencontres.  
<https://ecl.schoolappointments.com>

### **CONTACT DIRECT**

Nous encourageons une communication ouverte et fréquente entre l'école et le foyer. Si vous avez des questions, des inquiétudes ou autres, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant de votre enfant en premier.

## IV FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE/POLITIQUES

### **Manuels**

Parfois, des manuels scolaires sont remis aux élèves. Un registre est gardé sur les manuels remis aux élèves et sur leur état. L'élève est responsable de faire un bon usage de ces manuels. Si l'élève les perd ou les endommage, ses parents recevront une facture.

### **Casiers**

En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, votre enfant est encouragé à se procurer un cadenas à combinaison. La combinaison doit être remise à son enseignant seulement. Des échanges de casiers ne seront pas permis une fois que l'élève aura assumé la responsabilité du casier assigné ainsi que de l'état de celui-ci. L'école n'est pas responsable des objets volés ou perdus. Tout objet de valeur ne devrait pas être apporté à l'école. Si, à l'exception, un objet de valeur doit être apporté à l'école, le sac à dos de votre enfant devrait être gardé dans un casier avec cadenas ou l'objet de valeur peut être remis à son enseignant qui le gardera sous clé.

Un mousqueton sera remis au début de l'année scolaire aux élèves qui en feront la demande.

### **Respect de la propriété**

Les parents ainsi que l'élève seront tenus responsables des vols, de la détérioration ou du bris de matériel ou de tout acte de vandalisme (tels que les pupitres et les chaises) commis par l'enfant.

### **Présence à l'école**

Selon l'acte scolaire, la présence à l'école est obligatoire. Si un élève doit être absent ou en retard pour une raison quelconque, les parents doivent contacter l'école pour avertir le bureau de l'absence ou du retard de leur enfant – préférablement, entre 8 h et 8 h 30. Si un élève doit s'absenter ou quitter au courant de la journée, il doit avoir une note de ses parents avertissant l'école de l'heure du départ.

### **Sorties à l'extérieur de la cour de l'école**

Les élèves (M à 8) doivent demeurer sur le terrain de l'école en tout temps durant la journée scolaire. Si votre enfant quitte les lieux occasionnellement (dîner à maison, rendez-vous, etc.), la permission doit être accordée par les parents. Veuillez prendre note du formulaire à cet effet inclus dans votre paquet en début d'année. Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, aucune permission le jour même ne sera acceptée.

### **Téléphone au bureau**

À l'exception des cas d'urgence (maladie ou autre), l'utilisation du téléphone par les élèves est fortement découragée. Pour avoir accès au téléphone, l'élève doit avoir une note de son enseignant.

### **Les cartes d'invitation aux fêtes et les cartes de Saint-Valentin**

Les cartes ne peuvent pas être distribuées à l'école, car les conséquences peuvent être très négatives pour certains jeunes, si en effet, ces derniers ne sont pas récipiendaire d'une telle invitation.

### **Appareils personnels**

L'utilisation des appareils personnels (téléphone cellulaire, ordinateur portatif, appareils numériques, iPod, lecteur MP3) n'est permise qu'en classe et sous la supervision d'enseignants. Tout autre usage pourra entraîner la confiscation de l'appareil qui sera remis soit à la fin de la journée ou aux parents.

### **Les cartes d'échange**

Les cartes d'échange et les « Silly bands » sont strictement interdites à l'école. (Exemples : Pokémon, Yu-gi-ho)

### **Planches à roulettes, patins à roues alignées, les trottinettes et les bicyclettes**

Pour ceux et celles qui viennent à l'école en patins à roues alignées, assurez-vous de vous déchausser à la porte. Ceux et celles qui viennent en bicyclette, cette dernière doit être garée aux supports à bicyclette qui se trouvent dans la cour arrière, svp vous assurer d'avoir un cadenas pour la bicyclette. Tout autre moyen de transport mentionné ci-dessus doit être rangé dans la salle de classe.

### **Habillement**

Nous tenons à ce que les élèves s'habillent de façon respectable pour venir à l'école. La tenue vestimentaire doit donc être appropriée. Les modes changent d'année en année. L'important, c'est que les enfants s'habillent avec goût en démontrant un respect pour eux-mêmes ainsi que pour les autres. Nous n'acceptons pas, par exemple : les « muscles shirts », les chemises ou les blouses très courtes (ventre exposé) ou à bretelles trop minces, les « shorts » trop courts, les robes soleil, etc. Nous n'accepterons pas non plus les t-shirts ayant des slogans inappropriés, racistes, vulgaires, obscènes ou violents. Nous nous réservons le droit de demander à l'élève de retourner chez lui pour se changer si ce règlement n'est pas respecté. Nous comptons sur l'appui et le bon jugement des parents.

### **Transport scolaire**

Le service de l'autobus scolaire est offert aux élèves selon la politique divisionnaire. Le transport demeure un privilège et pourrait être retiré si un élève ne suit pas les règles établies par la DSFM. Veuillez lire **attentivement** avec votre enfant le dépliant du secteur du transport qui détaille les règlements à bord des autobus scolaires.

## Procédures et conséquences

Avant de soumettre un **rapport de mauvaise conduite** à bord d'un autobus scolaire, le conducteur doit s'assurer que :

- ✓ L'élève a été averti du genre de conduite inacceptable;
- ✓ L'élève a été avisé qu'un rapport de mauvaise conduite à bord d'un autobus scolaire sera rédigé.

### 1<sup>er</sup> Rapport

- ✓ Le rapport est écrit par le chauffeur d'autobus et remis à la direction de l'école;
- ✓ La direction de l'école a une entrevue avec l'élève en question;
- ✓ Le rapport est envoyé au directeur du transport qui le signe;
- ✓ Une copie est envoyée aux parents et une autre au conducteur d'autobus. L'original demeure dans le dossier de l'élève au bureau du directeur du transport.

### 2<sup>e</sup> Rapport

- ✓ Le conducteur prévient l'école;
- ✓ Le rapport complété par le chauffeur d'autobus est remis à la direction de l'école;
- ✓ La direction de l'école a une entrevue avec l'élève et prévient les parents;
- ✓ Le rapport est envoyé au directeur du transport qui le signe;
- ✓ Une copie est envoyée aux parents et une autre au conducteur d'autobus. L'original demeure dans le dossier de l'élève au bureau du transport.

### 3<sup>e</sup> Rapport

- ✓ La procédure à suivre est la même que pour le deuxième rapport;
- ✓ Le privilège du transport en autobus de l'élève peut-être suspendu pour une période d'un à cinq jours par la direction de l'école qui prévient les parents de la suspension.

### Infraction majeure

- ✓ En consultation avec le directeur du transport, la direction de l'école peut suspendre un élève pour une période de plus de cinq jours;
- ✓ La direction de l'école convoque l'élève, ses parents, le conducteur et le directeur du transport à une entrevue. La direction de l'école prévient les parents par écrit. Le rapport est envoyé au directeur du transport qui le signe. Une copie est envoyée aux parents et une autre au conducteur d'autobus.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le secteur du transport.

## La sécurité

Aux récréations, les surveillants.es portent une veste de sécurité afin que les élèves puissent les repérer facilement. **Les parents bénévoles ou invités doivent se présenter au bureau en tout temps et porter une lanière *visiteur* lorsqu'ils circulent dans l'école.** Toutes les portes de l'école sont verrouillées sauf pour les portes à l'entrée principale de l'école.

## De la réflexion à l'action

Nous voulons cultiver chez l'élève certaines valeurs qui, nous croyons, sont la base de relations harmonieuses entre les élèves et avec le personnel de notre école. Ces valeurs se traduisent en quatre règles de vie qui ont été présentées et acceptées par tous.

- 1) ***J'utilise les étapes de résolution de conflits des différents programmes de la DSFM pour régler pacifiquement mes conflits;***
- 2) ***Je maintiens mes effets, celles des autres et mon environnement;***
- 3) ***Je termine le travail demandé et je le remets à temps;***
- 4) ***Je parle français toujours et partout.***

- **Programme DIRE - M à 6<sup>e</sup> année**

[www.witsprogram.ca/dire](http://www.witsprogram.ca/dire)

*Demande de l'aide, Ignorer, Reculer, En parler*

- **Pax – 1<sup>ère</sup> année**

PAX enseigne aux élèves à se maîtriser et à s'autogérer de façon autonome en collaborant avec leur entourage dans une perspective de paix, de productivité, de santé et de bonheur. PAX est une stratégie de promotion de la santé mentale des enfants fondée sur la recherche, qui allie les enseignements de «Peace Builders», du Jeu de la bonne conduite.

- **Amis de Zippy – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année**

Les amis de Zippy est un programme novateur de promotion de la santé mentale en milieu scolaire visant l'acquisition de mécanismes d'adaptation (coping) par l'ensemble des enfants de 6 et 7 ans. Les mécanismes d'adaptation sont les façons dont les individus réagissent aux situations stressantes et problématiques au quotidien. Le programme postule que si les enfants peuvent développer un bon répertoire de mécanismes d'adaptation efficaces dès leur plus jeune âge, ils seront moins sujets à développer des problèmes sérieux plus tard dans la vie.

- **Passeport – s'équiper pour la vie - 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année**

Promouvoir la santé mentale - Augmenter le répertoire des stratégies d'adaptation des enfants (coping) - Améliorer la situation ou nous faire sentir mieux - Ne faire de tort à personne.

Objectif général : Enseigner tôt aux enfants à élargir leur répertoire de stratégies d'adaptation afin qu'ils soient mieux équipés pour résoudre les problèmes et les difficultés de leur quotidien et ceux qui les attendent plus tard.

- **Vers le Pacifique - 6<sup>e</sup> année**

Un programme qui promeut des savoir-faire en matière de résolution de conflits et de prévention des problèmes psychosociaux, pour bâtir des milieux de vie exempts de violence et soutenir l'épanouissement psychosocial des enfants, des jeunes et des adultes.

- **Mentor - 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année**

[www.witsprogram.ca/dire](http://www.witsprogram.ca/dire)

*Montre le bon exemple, Écoute et regarde, Note les points de vue, Trouve un moyen d'agir, Où en sommes-nous ? Recherche de l'aide.*

À l'échelle de l'école, nous enseignons des stratégies pour résoudre les conflits de façon pacifique. Nous encourageons chaque élève à être responsable et à développer une discipline personnelle. Pour atteindre ce but, nous croyons nécessaire que l'enfant prenne conscience des conséquences logiques qui découlent d'un comportement inacceptable. La collaboration des parents et de l'école est primordiale dans cette démarche. C'est pourquoi que nous tenons de vous informer des incidents qui impliquent votre enfant.

### **Code de conduite**

Nous adhérons à un code de conduite divisionnaire tel que prescrit par la loi scolaire. Il se veut un instrument qui permet à chaque personne de l'École Christine-Lespérance de vivre dans un milieu sécuritaire, ordonné et productif qui favorise sa croissance dans toutes ses dimensions (affective, culturelle, esthétique, intellectuelle, physique, sociale et spirituelle) à l'intérieur d'une culture francophone. Veuillez consulter le site web pour y voir une copie de l'école. [www.dsfr.mb.ca](http://www.dsfr.mb.ca) ADM23 et ADM 23a

### **Requête de placement**

Tous les enseignants de l'École Christine-Lespérance sont des professionnels qui ont à cœur la réussite et l'épanouissement académique, social et identitaire de chaque élève. Pour l'année 2018-2019, les requêtes de placement seront considérées, mais les enseignants en collaboration avec l'équipe SAÉ s'assureront de l'hétérogénéité des groupes classe. Aucune promesse ne sera faite au niveau des demandes. Les requêtes devront être envoyées à la direction par écrit.

### **Les allergies**

L'école recommande que votre enfant porte en tout temps son auto-injecteur d'adrénaline (EpiPen) autour de sa taille dans une petite pochette. Au début de l'année, une lettre vous sera remise indiquant si un élève de la classe de votre enfant a des allergies. Plusieurs élèves à l'École Christine-Lespérance ont une allergie potentiellement mortelle aux arachides et à tous les fruits à coque (noix, noisettes, etc.). Un moyen est de réduire les risques en créant un environnement sécuritaire pour ces enfants, en faisant de **notre école une zone sans arachides et noix**. Pour y parvenir, nous demandons la collaboration de toutes et tous.

Veuillez vérifier soigneusement la liste des ingrédients de tous les aliments que vos enfants apporteront à l'école et de vous assurer qu'ils ne contiennent pas d'arachides et/ou de noix. Nous accepterons toutefois la nourriture qui a possiblement (« may contain ») des traces de ces ingrédients puisqu'il n'y a aucune garantie qu'ils contiennent ou non des arachides et/ou des noix. C'est la contamination qui pose le plus grand risque. Un enfant allergique pourrait ramasser par inadvertance quelques miettes tombées du goûter d'un camarade. Même une minuscule quantité peut avoir des effets mortels.

\*Nous ne permettons, aucun n'échange de nourriture.

Pour des fins pédagogiques et avec permission à l'avance, nous pouvons accepter des animaux dans la classe si aucun enfant ne souffre de cette allergie.

### **Soins de santé**

La DSFM bénéficie des services d'infirmière de Madame Rachel LeGal qui est responsable d'établir les plans de santé pour les élèves qui en nécessitent. Il est important de nous faire parvenir toute information médicale importante concernant votre enfant (allergies, asthme, médicament).

### **Administration de médicaments aux élèves**

Nous ne pouvons pas administrer des médicaments (aspirine incluse) à moins d'avoir votre permission écrite. S'il s'agit d'une ordonnance, nous devons également avoir la signature du médecin. Nous vous demandons de nous faire parvenir toute information médicale importante concernant votre enfant (allergies, médicament). Veuillez demander le formulaire disponible à cette intention. Il est nécessaire de garder ces dossiers à jour afin d'éviter des incidents regrettables.

### **Température froide**

Quand le refroidissement éolien atteint  $-27^{\circ}\text{C}$ , les écoles veillent à la sécurité des enfants en assurant qu'ils puissent entrer se réchauffer au besoin.

Quand le refroidissement éolien atteint  $-32^{\circ}\text{C}$ , les enfants sont gardés à l'intérieur avant et après l'école ainsi qu'aux récréations et à l'heure du midi. Les patrouilles scolaires se rendent à leur poste, mais les responsables des brigades surveillent l'habillement des brigadiers.

### **Urgences**

En cas de tempête durant l'année scolaire, il est possible que le transport soit annulé. Pour fermetures d'école et annulations d'autobus scolaire une annonce sera diffusée aux postes de radio CKSB (1050), CJOB, Envol 91 FM, affichée au site Internet [www.dsfm.mb.ca](http://www.dsfm.mb.ca), sur twitter : « DSFM-ALERT et CDSFM\_Officiel ».

Si une tempête s'élève pendant la journée, les élèves et le personnel demeureront en place jusqu'à la fin de la journée scolaire. S'il est impossible d'assurer le transport scolaire au foyer en fin de journée, l'école communiquera avec les parents. En tout temps lorsque ces conditions existent, les parents pourront, après communication avec l'école, venir eux-mêmes chercher leur enfant. Cependant, il est important de se rappeler que nos quatre lignes de téléphone sont très occupées à ces moments-là. Ce même procédé sera suivi dans d'autres cas d'urgence, tels qu'une panne d'électricité, d'eau ou de chauffage.

<p>VEUILLEZ NOTER QUE SI LE TRANSPORT EST ANNULÉ LE MATIN, IL SERA AUSSI ANNULÉ EN FIN DE JOURNÉE.</p>
--



### **Dîner à l'école**

Au début de l'année scolaire, tous les parents doivent remplir un formulaire indiquant si leur enfant prend le dîner à l'école, à la maison ou à l'occasion à la maison avec note de leur parent. Aucun élève n'a le droit de quitter les lieux de l'école durant l'heure du midi, sans permission de leur parent pour dîner à la maison. Les seules sorties durant l'heure du midi pour les élèves de M à 6 sont de **dîner à la maison**.

Pour des raisons de santé, tous les élèves sont encouragés à se laver les mains avant et après le dîner, ainsi qu'aux récréations.

On encourage également des contenants de plastique plutôt que des sacs de plastique afin de minimiser les déchets.

Seulement les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> ont accès aux micro-ondes.

Nous aurons des ventes de popcorn au courant de l'année, au coût de 2 \$, organisées par le Comité humanitaire.

Dans le cadre du programme de leadership, des élèves de l'intermédiaire vendent du lait à l'heure du dîner aux élèves qui en veulent. Votre enfant peut acheter une carte de lait au bureau.

Le nom de l'élève sera inscrit sur la carte et il n'aura qu'à présenter sa carte au vendeur pour se procurer du lait. De plus, des élèves seront assignés comme moniteurs du dîner dans chacune des classes de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année.

Cartes disponibles :

- carte pour dix (10) laits blanc/chocolat de 250 ml est 10 \$
- carte pour cinq (5) popcorns est 10 \$
- carte pour cinq (5) TCBY est 6,25 \$

Le yogourt gelé TCBY est 1,25 \$ l'unité.

(Disponible pour les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année seulement.)

### **Interdiction de fumer**

Il est interdit de fumer en tout temps dans l'école ainsi que sur la propriété de l'École Christine-Lespérance.

### **Accident**

En cas d'accident, nous communiquerons immédiatement avec les parents ou gardiens. Si nous jugeons l'accident grave, nous n'hésiterons pas à faire venir une ambulance même si nous n'avons pas pu vous contacter.

### **Assurance accident pour élèves**

Au début de septembre, nous remettons un formulaire d'assurance à tous les élèves. Lisez-le attentivement, et si vous êtes intéressés, veuillez le remplir et le retourner directement à la compagnie. Si vous ne l'avez pas reçu ou si vous l'avez perdu, veuillez en faire la demande auprès de l'enseignant ou l'enseignante titulaire de votre enfant. Lorsque vous voulez faire une réclamation, veuillez obtenir un formulaire de l'école.

Lors d'une sortie en plein air (ex. : excursion de ski, camp, etc.), une assurance accident est **obligatoire** pour tous les élèves.

### **Objets non identifiés**

Nous accumulons beaucoup d'objets, surtout des vêtements, durant une année scolaire. **Nous vous encourageons à bien identifier tout ce qui est susceptible de se perdre** – mitaines, bottes, espadrilles, boîtes à dîner, etc., et ceci, tout au long de l'année. Les objets qui ne sont pas réclamés seront envoyés à des organismes en besoins tout au long de l'année.

### **Changements aux données sur l'élève**

Au début de chaque année scolaire, vous recevrez une copie de l'information que nous avons : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, etc. de votre enfant et de vous-même. Veuillez faire tous les changements qui s'imposent et nous la retourner. Durant l'année scolaire, s'il y a d'autres changements qui s'effectuent, veuillez en informer le secrétariat.

### **Collecte de fonds**

À différents temps de l'année, les élèves font des collectes de fonds. Celles-ci sont toujours sanctionnées par le comité scolaire. Cependant, les collectes de fonds peuvent être organisées, soit par l'école, soit par le comité scolaire dans le but d'enrichir les activités d'école et de réduire le coût de l'achat de matériaux supplémentaires de classe.

### **Parents bénévoles - procédures**

Le personnel de l'École Christine-Lespérance reconnaît la grande contribution des parents bénévoles. Sachez que la Division scolaire (en collaboration avec le gouvernement du MB) oblige à toutes les personnes qui travaillent auprès des enfants doivent avoir les vérifications de leur casier judiciaire et le registre concernant les mauvais traitements. Cependant, afin que cette aide soit la plus efficace possible, il est important qu'elle soit bien structurée. Voici ce que nous proposons comme lignes directrices :

- Au début de l'année, l'école fera connaître ses besoins et demandera aux parents qui souhaitent faire du bénévolat de soumettre leur nom et de spécifier leur domaine d'intérêt et leur disponibilité. L'école ou une personne désignée du comité scolaire vous contactera.
- Pour que l'aide-bénévole soit efficace, il est important que l'enseignant ou l'enseignante soit en mesure de demander des choses concrètes à faire. Ceci implique une certaine

préparation. Il est donc difficile pour l'enseignant ou l'enseignante d'accepter de l'aide d'un parent qui se présente à l'école sans préavis.

- L'engagement du parent bénévole à venir régulièrement à l'école est important. Nous lui demandons donc de nous avertir en avance s'il ne peut pas se présenter à l'heure et/ou au jour convenu.

Occasions où l'on pourrait vouloir de l'aide - il est mandaté par la loi d'avoir les vérifications des mauvais traitements et le casier judiciaire lorsqu'un bénévole travaille auprès des élèves;

- sortie scolaire (quelques fois par année),
- activités du midi;
- projet d'art ou de bricolage (quelques fois par année);
- groupes de lecture (régulièrement);
- aide (photocopier des feuilles, agraffer des livrets, distribuer des feuilles, etc.);
- thème spécial (Festival du Voyageur, fête dans la classe, etc.);
- bibliothèque (remettre les livres sur les rayons) (régulièrement);
- examen de la vue et de l'ouïe (une fois par année);
- certaines activités de collecte de fonds (quelques fois dans l'année);
- surveillance des équipes sportives (régulièrement);
- autres.

### **Comité scolaire**

La réunion annuelle des parents a lieu à l'automne. À cette occasion, il y a une présentation des rapports des activités du comité scolaire et l'élection de nouveaux membres. Le comité scolaire se rencontre en soirée à l'école une fois par mois. Le comité scolaire a besoin d'aide-bénévole et vous invite à siéger à l'un ou à l'autre de ses sous-comités.

### **Récréations**

Les jeux de contacts (football, etc.) sont strictement interdits durant les récréations, et ce, à tous les niveaux scolaires. Si un élève ne respecte pas ce règlement, il pourra perdre le privilège d'une récréation à l'extérieur ou même se mériter une suspension.

### **Service de Lunch Lady**

Un service de repas chaud est disponible à prix modique une fois par semaine. Veuillez-vous référer au dépliant offert par Lunch Lady. Aux parents : À vous la responsabilité de contacter *Lunch Lady* si une sortie scolaire de votre enfant tombe un mardi.

### **Exercices d'urgence**

La loi sur les écoles publiques stipule qu'en plus de l'éducation des élèves, les autorités scolaires sont responsables de la sécurité et du bien-être des enfants qui leur sont confiés. Dans ce but, il

est essentiel d'avoir un programme de préparation aux urgences pour chaque école comprenant des plans d'urgence, de formation et d'éducation.

Les écoles du Manitoba doivent être prêtes à faire face aux situations d'urgence afin d'offrir à leurs élèves et à leur personnel enseignant un milieu d'apprentissage et d'enseignement le plus sûr qui soit. En aucun cas, les membres du personnel ne doivent se placer en situation de danger.

Toutes les écoles doivent préciser et mettre en place des procédures afin de faire face aux situations d'urgence qui peuvent se présenter dans l'école ou sur les terrains de celle-ci. Les procédures doivent être conformes aux lignes de conduite de la division.

Voici la liste et la fréquence des exercices qui seront pratiqués au courant de l'année :

- évacuation en cas d'incendie (10);
- des *lockdowns* (2)
- évacuation d'autobus (2);
- en cas de tornade (1).

L'école avertira les parents via School Messenger après chaque pratique d'urgence.

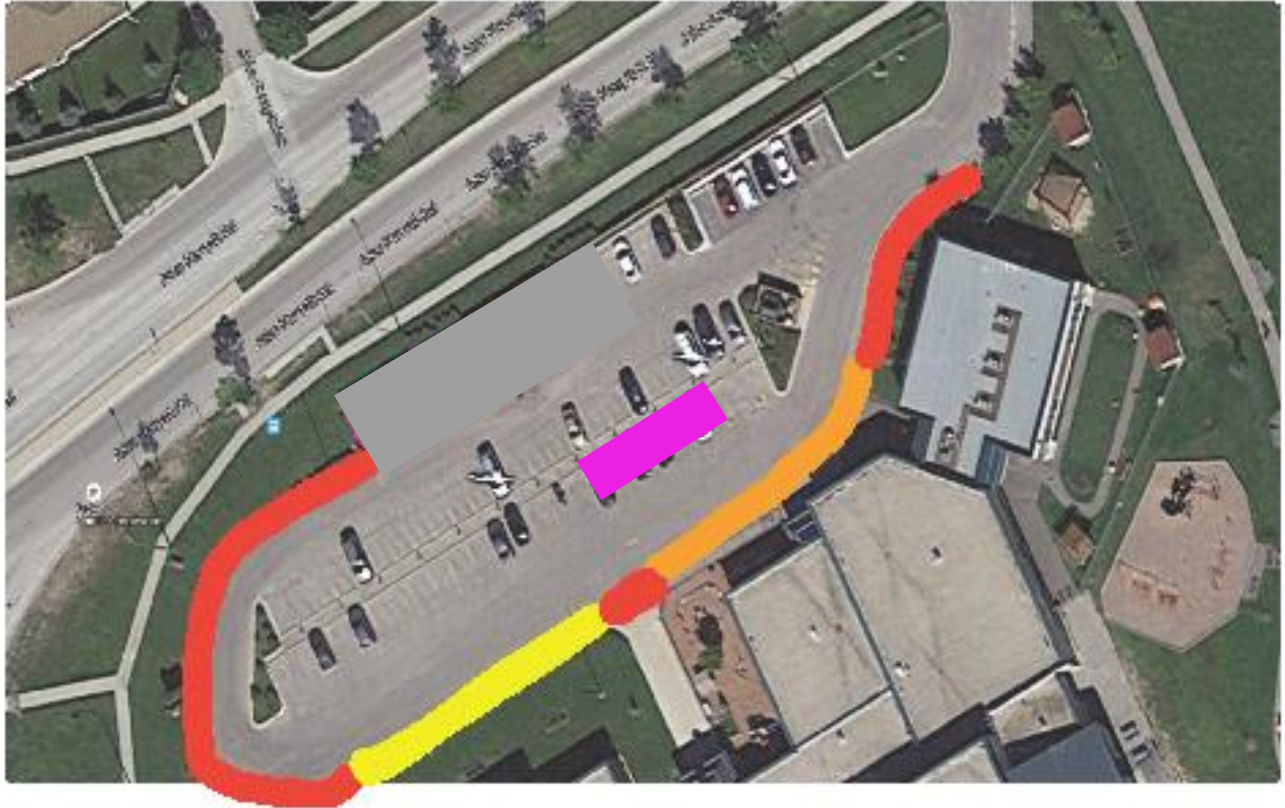
### **Stationnement et carte aérienne**

La sécurité personnelle de nos élèves, vos enfants, est trop importante et nous voulons à tout prix faire preuve de prévention. C'est pourquoi nous allons vous demander d'adhérer aux règlements qui sont toujours en vigueur depuis le mois de janvier 2016.

Voici donc les règlements à suivre dans le stationnement:

- Ne pas se stationner à côté de la «Fire Lane».
- Lorsqu'un véhicule est arrêté devant l'école et près du trottoir, c'est pour débarquer un élève seulement. Il ne faut pas se stationner et attendre;
- Si vous devez attendre pour votre enfant, vous allez devoir attendre dans la rue. Nous avons des patrouilleurs pour assurer la sécurité de chaque piéton;
- Les espaces qui sont réservés pour les visiteurs (#3 à #10 inclus) sont pour vous (premier arrivé, premier servi);

***Il est à noter également que s'il y avait une urgence en fin de journée ou le matin, l'ambulance ou le camion de pompiers pourra difficilement se déplacer dans le stationnement et là, nous risquons sérieusement d'aggraver la situation.***



**Stationnement ou arrêt INTERDIT en tout temps.**



**Zone d'incendie: STATIONNEMENT INTERDIT. Vous pouvez déposer votre enfant rapidement.**



**Les parents qui ont des poupons pour la garderie peuvent stationner dans cette zone pour une courte période de temps seulement.**



**Places réservées aux visiteurs. #3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10**

**Il est à noter que vous pouvez utiliser les places réservées après 15h 45. Sauf les #63 et #64, comme indiqué.**